

Objet : PPA MARNE EST – Conduite sous maîtrise d’ouvrage métropolitaine des Etudes urbaines et d’opportunité sur la ZAC des Boutareines et le secteur des Luats et entre 2 ferroviaires à Villiers-sur-Marne dans le cadre du projet partenarial d’aménagement (PPA) Marne Est : Conclusion avec l’Etablissement public d’aménagement de Marne la Vallée (EPAMARNE) du protocole de participation financière d’EPA MARNE

Le Président de la Métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5219-1,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu l'élection du Président de la Métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020,

Vu la délibération n°CM2025/10/15/20 du Conseil de la Métropole du 15 octobre 2025 portant délégation d’attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Président pour prendre des décisions dans les domaines limitativement énumérés parmi lesquels « *solliciter toutes subventions, en fonctionnement comme en investissement, pour des opérations métropolitaines et conclure les conventions de financement afférentes* »,

Vu l’arrêté du président n°AP2025-405 du 22 octobre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Philippe CASTANET, directeur général des services de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération n°CM2024/12/16/05 du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2024 portant approbation du contrat de projet partenarial d’aménagement Marne Est, dont les signataires sont L’Etat, la Métropole du Grand Paris, l’Etablissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois, la Ville de Villiers-sur-Marne, la Ville de Bry-sur-Marne, la Ville de Champigny-sur-Marne, la Région Ile-de-France, L’EpaMarne, l’Etablissement Public Foncier d’Ile-de-France, la Banque des Territoires, et le Conseil Départemental du Val-de-Marne,

Vu le contrat de Projet Partenarial d’Aménagement (PPA) Marne Est signé le 15 février 2025,

Vu le marché public de service de mandat d’aménagement en quasi-régie n°20256000000045 attribué par la Métropole à la SPLAIN Noisy Est le 1^{er} juillet 2025, portant mandat de conduite d’études dans le cadre du projet partenarial d’aménagement (PPA) Marne Est,

Vu le marché public de service de mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage (AMO) n°20256000000057 confiée par la Métropole du Grand Paris à la SPLA-IN Noisy-Est le 22 juillet 2025,

Vu le projet de protocole bipartite, ci-annexé, avec EPAMARNE, portant sur le financement des études urbaines et d’opportunité sur la ZAC des Boutareines ainsi que sur le secteur des Luats et entre 2 ferroviaires à Villiers-sur-Marne dans le cadre du projet partenarial d’aménagement (PPA) Marne Est,

Considérant qu’ainsi qu’il en est fait mention à l’article D.2. du contrat de Projet Partenarial d’Aménagement (PPA) Marne Est, des études de montage des projets d’aménagement, bilans financiers et déroulé, et notamment des études urbaines et d’opportunité à Villiers-sur-Marne sont lancées,

Considérant que ces études urbaine et d'opportunité à Villiers-sur-Marne dans le cadre du PPA sont placées sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole du Grand Paris, et qu'elles sont conduites par la SPLA IN Noisy Est dans le cadre des marchés susvisés n°20256000000045 de mandat d'aménagement en quasi-régie et n° n°20256000000057 de mission d'AMO

Considérant que le PPA Marne Est prévoit une participation financière d'EPAMARNE à hauteur de 10% du coût de l'étude urbaine et d'opportunité sur le secteur des Luats et entre 2 ferroviaires et de 5% sur le coût de l'étude urbaine et d'opportunité de la ZAC des Boutareines, avec indication que les modalités de cette participation financière font l'objet d'un protocole bipartite entre la Métropole-maître d'ouvrage, EPAMARNE-financeur au titre de sa légitimité dans son périmètre d'intervention,

Considérant qu'il convient dans ce cadre de conclure le dit-protocole bipartite,

DÉCIDE

Article 1 : Il est conclu avec EPAMARNE et le protocole bipartite portant sur le financement des études urbaines et d'opportunité sur la ZAC des Boutareines, ainsi que sur le secteur des Luats et entre 2 ferroviaires à Villiers-sur-Marne dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) Marne Est, par lequel EPA MARNE apporte à la Métropole du Grand Paris un financement à hauteur de 10% du coût de l'étude urbaine et d'opportunité sur le secteur des Luats et entre 2 ferroviaires et de 5% du coût de l'étude urbaine et d'opportunité de la ZAC des Boutareines, tels que fixés respectivement à maximum 9 000 € et 5 000€, soit un montant maximal de financement d'EPAMARNE de 14 000 €.

Article 2 : La recette sera imputée au budget principal 2026, chapitre 75.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région d'Ile-de-France
- Monsieur le Comptable des Finances publiques

Par ailleurs notification en est faite à l'EPAMARNE.

Fait à Paris, le 18/11/2025

Pour le Président et par délégation,



le Directeur général des services
Philippe CASTANET

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris, via le site télécours.fr, dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'acte.